



PROXI FLASH 31

L'actualité des RP en Haute Garonne
janvier 2023

Bonne Année 2023



Engagements de l'année

Le **SNU** en 2023, ce sera :

- ✓ Des visites périodiques sur l'ensemble des sites de notre direction territoriale pour vous rencontrer,
- ✓ Des inspections, avec des rapports écrits, trimestriels sur les sites de notre direction territoriale, pour rendre compte de la réalité de travail,
- ✓ Des questionnements faits auprès de notre direction territoriale, pour interroger, proposer, dénoncer, revendiquer,
- ✓ De la défense individuelle pour les droits de chacun.e et tout.es,
- ✓ Des propositions pour améliorer les conditions de travail,
- ✓ De l'information sur France travail, pour défendre nos missions, le service public, nos métiers, nos professionnalités, les usager.es
- ✓ Des batailles pour l'immobilier et les conditions matérielles de travail.

Télétravail et indemnités

Pour vous faire payer les indemnités 2022 :

- ✓ vous reprenez votre Horoquartz
- ✓ vous signalez par écrit à votre manager les jours qui n'ont pas été enregistrés en code télétravail
- ✓ le/la manager visera et signera cet écrit
- ✓ les services RH saisiront en suivant les jours dans Horoquartz pour permettre le paiement de l'indemnité télétravail
- ✓ le paiement de l'indemnité télétravail aura lieu en février

Vous trouverez en pièce jointe l'exhaustivité des réclamations portées par les RP SNU de la DT 31, et les réponses de la Direction Territoriale.

Vos RP SNU 31 sont et restent à votre écoute. Pour toute question, éclaircissement, conseil, accompagnement N'hésitez pas à nous contacter

Anabela BARNILS, Alexandra NOUGAREDE et Emmanuel M'HEDHBI



Nous contacter : syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.f